

X^e ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ SUR LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE 1963-1973 ZEHN JAHRE VERTRAG ÜBER DIE DEUTSCH-FRANZÖSISCHE ZUSAMMENARBEIT 1963-1973

Valeur : 0.50 F
Couleurs : bleu, blanc, rouge
 noir, rouge, jaune

25 timbres à la feuille



Imprimé en héliogravure
d'après un projet
de maquette de Heinz
et Hella SCHILLINGER

Format horizontal 27 × 48
(dentelé 13)

VENTE

anticipée, le 22 janvier 1973 à PARIS;

générale, le 23 janvier 1973.

Les conflits entre la France et l'Allemagne avaient dominé l'histoire européenne de 1870 à 1945. Au lendemain du dernier conflit, les dirigeants des deux États étaient désireux de donner à leurs relations une base nouvelle. Ils étaient conscients du fait que, de l'entente entre leurs pays, dépendaient la paix et la prospérité en Europe.

Aussi décidèrent-ils de sanctionner par un traité particulier cette volonté de rapprochement et de collaboration. Ce traité fut signé le 22 janvier 1963 à l'Élysée par le Général de Gaulle, président de la République française, et par M. Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

Le texte s'ouvre par une déclaration commune des deux hommes d'État, définissant les raisons d'être et les objectifs du traité : « conscients de la solidarité qui unit les deux peuples, tant du point de vue de leur sécurité que de leur développement économique et culturel, et constatant en particulier que la jeunesse a pris conscience de cette solidarité et se trouve, de ce fait, appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande, (ils) reconnaissent qu'un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'« Europe Unie ».

Le traité lui-même organise entre les deux parties des procédures de coopération et de consultation :

— Les principaux dirigeants politiques et hauts fonctionnaires se rencontreront périodiquement, deux fois par an pour les chefs d'État ou de gouvernement, quatre fois pour les ministres des Affaires étrangères.

— Des programmes communs seront élaborés, notamment en matière de politique étrangère, de Défense nationale, d'Éducation et de Jeunesse. En ce dernier domaine, un office franco-allemand, l'O.F.A.J., facilitera les échanges entre jeunes des deux pays.

Dix ans après sa signature, ce traité apparaît comme l'un des événements majeurs survenus en Europe depuis 1945. L'opinion publique peut en constater les effets et en apprécier la portée. La coopération franco-allemande progresse en matière politique, économique, culturelle. Les échanges de tous ordres sont de plus en plus nombreux. La solidarité des deux pays se fait de plus en plus étroite, sans arrière-pensée d'hégémonie mais dans la conviction qu'elle constitue une garantie de la paix et un ferment de progrès pour l'Europe entière.

Tel est le sens de l'émission, le même jour dans les deux pays, de cette même figurine postale, dont le symbolisme est très éloquent : il n'est plus question, pour la France et l'Allemagne, de croiser le fer, mais de mêler les couleurs de leurs emblèmes nationaux.

